



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 08 AOUT 2012

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
- EUROVIA GRANDS TRAVAUX -
Commune de SAINT VIATRE (41) – Lieu dit « Les Maremberts »

La société EUROVIA GRAND TRAVAUX sollicite l'autorisation d'exploiter à titre temporaire une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de SAINT VIATRE (41), destinée à alimenter en enrobés les travaux d'entretien de l'autoroute A71 entre Lamotte-Beuvron et Salbris (PK 146.850 et 168.380), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par COFIROUTE.

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 – Description de l'établissement

La centrale d'enrobage, d'une capacité maximale de 440 t/h doit fabriquer 36 500 tonnes d'enrobés à chaud sur une période maximale de 6 mois.

La centrale d'enrobage est constituée des éléments suivants :

- des prédoseurs à granulats avec 4 trémies pondérales
- un tambour sécheur malaxeur avec brûleur
- un dépoussiéreur à manche, d'une surface de traitement égale à 1276 m² ; la hauteur de cheminée est de 13 m.
- un silo à filler de 50 m³ équipé d'un filtre à air pour piéger les poussières lors des approvisionnements de filler.

1.2 – Implantation

L'installation doit être implantée sur un terrain situé sur une aire déjà aménagée en plate-forme intégrée à l'emprise de l'autoroute A71 située sur le territoire de la commune de SAINT VIATRE au lieu-dit « Les Maremberts ».

Les abords immédiats sont constitués par des zones de grands boisements et l'autoroute A71.

Les premières habitations se situent aux Maremberts, à environ 1 km de l'emprise de la plate forme. Dans un rayon de 2000 m autour du projet, il n'y a qu'une dizaine d'habitations.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité des sols et des eaux souterraines
- la qualité de l'air

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La plate-forme où sera positionnée l'installation est située en bordure de l'autoroute A71.

La description de l'état initial du site est relativement complète et les informations sont appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le projet est décrit de façon claire, à l'appui de cartes et de photos.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Qualité des sols et des eaux souterraines

La description des rejets aqueux est claire.

La centrale ne nécessite pas d'eau pour la fabrication des enrobés.

Les flux de la centrale sont les suivants :

- Flux entrants : l'approvisionnement en eau sanitaire est effectué à l'aide d'une citerne d'eau potable.
- Flux sortants : les eaux usées domestiques (fosse étanche vidée par une société agréée) et les eaux pluviales (après passage via un séparateur hydrocarbures).

Les flux d'eau sont correctement identifiés.

Qualité de l'air

La concentration en poussières de l'air rejeté est inférieure à 50 mg/Nm³. Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédent le 12 juillet 2011, par un laboratoire agréé. Cette mesure permet d'estimer de manière cohérente les effets engendrés. Les fines récupérées sont recyclées dans le circuit de fabrication.

Les résultats en poussières sont très largement inférieurs à la valeur réglementaire de 50 mg/Nm³.

Les teneurs en SO₂ et NO₂ sont conformes aux valeurs réglementaires.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Qualité des sols et des eaux souterraines

La mise en place d'une cuvette de rétention d'une capacité de 125 m³, édifiée en maçonnerie sur une dalle en béton, pour le stockage de liquides inflammables et de bitume, et la mise en place d'une aire étanche et en rétention pour le dépôtage des véhicules citernes d'approvisionnement permettent de limiter efficacement le risque de pollution accidentelle des sols.

Les eaux usées sont récupérées dans une fosse toutes eaux étanches vidangée régulièrement par un prestataire agréé.

Les eaux pluviales de la plate-forme sont recueillies et dirigées vers un fossé de décantation et de confinement d'un volume de 128 m³ minimum puis vers un débourbeur déshuileur avant d'être rejetées dans le fossé le plus proche. Cette pratique est adaptée aux enjeux.

Qualité de l'air

L'arrosage des pistes par temps sec devrait permettre d'abattre la poussière occasionnée par le passage des camions.

Par ailleurs, le dossier prévoit la réalisation d'une mesure de la concentration en poussières à l'émission des gaz de combustion et de séchage du tambour pendant la campagne de fabrication.

Le dimensionnement de la hauteur de la cheminée (prévue à 13 m) est conforme à la réglementation concernant la combustion de fioul très basse teneur en soufre. Les mesures de réduction envisagées pour limiter l'émission de poussière (filtre à manche) sont adaptées pour atteindre des valeurs d'émission conformes à la réglementation.

En conclusion, les mesures de réduction apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

3.2. Analyse des conditions de remise en état du site

A la fin du chantier, la centrale sera démontée et quittera le site pour un autre chantier ou pour un dépôt de l'entreprise. Toutes les installations seront évacuées et tous les matériaux restant seront éliminés, les bacs de rétention seront vidés des eaux souillées par une entreprise spécialisée.

Le dossier prévoit une remise en état compatible avec une utilisation future d'une même activité.

3.3. Analyse des risques sanitaires

L'étude d'impact comporte un volet sanitaire bien identifié et complet. L'évaluation des risques sanitaires est proportionnée à l'enjeu et conclut à un risque acceptable.

3.4. Étude des dangers

L'étude des dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Un scénario d'incendie a été modélisé. L'étude de dangers montre que les zones d'effet restent dans la limite des parcelles concernées par l'autorisation.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Les matériaux produits par la centrale sont destinés à alimenter en enrobés les travaux d'entretien de l'autoroute A71 entre LAMOTTE BEUVRON et SALBRIS. La proximité entre le lieu de fabrication et le lieu d'utilisation des matériaux produits permet de limiter l'impact du trafic.

Par ailleurs, l'exploitant utilise du fioul TBTS (Très Basse Teneur en Soufre) pour l'alimentation des installations de combustion, afin de limiter les émissions de SO₂, et a mis en place un filtre à manche pour réduire les émissions de poussières.

L'ensemble des produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution du sol ou des eaux est disposé sur rétention.

5. CONCLUSION

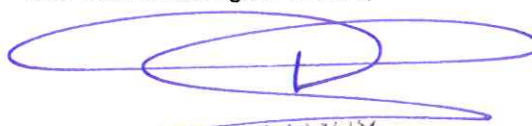
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--==--

Le Préfet de la région Centre,



MICHEL CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site. L'étude indique à juste titre l'absence d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira, à titre temporaire, dans l'emprise d'une plate-forme existante.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	Aucun rejet d'eaux industrielles. Rejets d'eaux pluviales de la plate-forme vers un fossé de décantation et de confinement d'un volume de 128 m ³ puis vers un déboureur déshuileur avant d'être rejetées dans le fossé le plus proche. Pas de prélèvement d'eau souterraine.
Sols	++	Les activités sont confinées dans des zones équipées d'aires étanches
Air	++	Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédant les 12 juillet 2011, par un laboratoire agréé. Les résultats sont conformes à la réglementation. Ce type d'activité est émetteur de SO ₂ , de NOx et de poussières.
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera émise par les installations
Déchets	0	Les procédés de fabrication ne produisent aucun déchet industriel.
Energies et changement climatique	0	La production d'électricité nécessaire au fonctionnement d'une partie des installations et de l'éclairage sera produit par un groupe électrogène.
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation
Santé	+	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Les granulats proviendront pour partie d'une carrière de roches massives de la région ouest et pour l'autre partie du recyclage des fraisats collectés dans le cadre du rabotage des chaussées anciennes de l'autoroute . Le transport des enrobés se fera via la voie autoroutière A71 et une courte section de la RD 105. Le trafic engendré n'induit aucune nuisance particulière pour la voirie actuelle et pour les usagers.
Bruit	0	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu
Autres :		

***Hiérarchisation des enjeux potentiels :** +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné
Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.